

ÉDITO

3

Vers la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale ?

Catherine Prieto

# RTDEur.

Revue trimestrielle de droit européen

DOSSIER

Nationalisme et droit de l'Union européenne (2<sup>e</sup> partie)

7

Dossier dirigé par Loïc Azoulai et Dominique Rittleng  
Contribution de Diane Fromage

DOSSIER

La politique migratoire européenne à la lumière des jurisprudences relatives au visa humanitaire et à la déclaration UE-Turquie

25

Dossier dirigé par Jean-Yves Carlier  
Contributions de Antonio Caiola, Massimo Starita et Luc Leboeuf

ARTICLE

67

Droits fondamentaux, primauté et autonomie : la mise en balance entre les principes « constitutionnels » de l'Union européenne  
Lucia Serena-Rossi

ref : 571901



DALLOZ

## ÉDITORIAL

Vers la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale ? par Catherine Prieto .....	3
--	---

## ARTICLES

<b>Dossier. Nationalisme et droit de l'Union européenne (2<sup>e</sup> partie) (dirigé par Loïc Azoulai et Dominique Rittleng)</b>	
Le rôle de l'Union européenne face aux mouvements indépendantistes européens par Diane Fromage .....	9
<b>Dossier. La politique migratoire européenne à la lumière des jurisprudences relatives au visa humanitaire et à la déclaration UE-Turquie (dirigé par Jean-Yves Carlier)</b>	
Introduction : Politique migratoire européenne : hasard ou nécessité ? par Jean-Yves Carlier .....	27
La nécessité d'une stratégie pour la gestion des migrations par Antonio Caiola .....	31
Le hasard dans le droit de l'Union européenne en matière d'accès au territoire de l'Union par Massimo Starita .....	43
La Cour de justice face aux dimensions externes de la politique commune de l'asile et de l'immigration. Un défaut de constitutionnalisation ? par Luc Leboeuf .....	55
Droits fondamentaux, primauté et autonomie : la mise en balance entre les principes « constitutionnels » de l'Union européenne par Lucia Serena Rossi .....	67

## COMMENTAIRES

Je suis <i>Achbita</i> ! (CJUE 14 mars 2017, aff. C-157/15) par J. H. H. Weiler .....	85
Nous sommes <i>Achbita</i> (CJUE 14 mars 2017, aff. C-157/15) par Stéphanie Hennette Vauchez .....	105

## CHRONIQUES

Action extérieure de l'Union européenne sous la responsabilité de Isabelle Bosse-Platière et Catherine Flaesch-Mougin .....	117	Jurisprudences nationales intéressant le droit de l'Union européenne sous la direction de Emmanuelle Saulnier-Cassia .....	199
Droit européen des transports par Loïc Grard .....	149	Droit pénal de l'Union européenne par Pascal Beauvais et Myriam Benlolo-Carabot .....	225
Droit de l'asile et de l'immigration par Ségolène Barbou des Places .....	175		

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus  
et ouvrages commentés..... 239



Les ouvrages commentés sont accessibles gratuitement sur le site Dalloz Revues, dans la version feuilletable de la RTDEur.

## Compte rendus d'ouvrages

Les ouvrages pour compte rendus sont à adresser à l'attention de :

Francesco Martucci	ou	Jeremy Heymann
Centre de droit européen		Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Université Paris II Panthéon-Assas		Campus « Berges du Rhône » - Bât. Cléo
28 rue Saint Guillaume		4 bis rue de l'Université
75007 Paris		69365 Lyon Cedex 07

## Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Brunessen Bertrand, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : [rtdeur@gmail.com](mailto:rtdeur@gmail.com)

Les auteurs sont priés de prendre connaissance des consignes disponibles à l'adresse suivante [www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html](http://www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html)

## Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz  
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2019